

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 septembre 2025 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« les réponses de votre ministère aux courriels du 6 février 2025 et du 10 juin 2025 du Conseil exécutif. Ces deux courriels du Conseil exécutif sont reproduits intégralement aux pages deux et trois du présent document. »

Conformément aux articles 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A 2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents en lien avec votre requête. Vous le trouverez ci-joint. Veuillez noter que des renseignements ont été caviardés en vertu des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Lachance
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Objet : RE: Allègement de la bureaucratie
Envoyé : 2025-02-14, 19:05:19
De : Jonathan Gignac<Jonathan.Gignac@economie.gouv.qc.ca>
À : david.bahan@mce.gouv.qc.ca
Cc : Christine Duguay; Julie Harvey; Pierre Bouchard; Secrétariat Général; Patrick Dubé (patrick.dube@sct.gouv.qc.ca)
Cci : Jonathan Gignac
Pièces jointes [Demande MCE bureaucratie SG.docx](#)
:

Bonjour David,

Comme convenu, je te fais suivre la note du MEIE identifiant des mesures significatives afin de réduire la bureaucratie et accroître l'efficacité de l'État.

Bonne soirée,

Jonathan

Jonathan Gignac | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
418 691-5656, poste **5804** - **1 866 680-1884** - www.economie.gouv.qc.ca

De : Christine Duguay <Christine.Duguay@mce.gouv.qc.ca> **De la part de** David Bahan
Envoyé : 6 février 2025 16:47
À : Alain Sans Cartier <alain.sanscartier@mri.gouv.qc.ca>; Anne Racine <anne.racine@mrnf.gouv.qc.ca>; annick.laberge@mess.gouv.qc.ca; Verret Bernard (BSM) (Québec) <bernard.verret@mapaq.gouv.qc.ca>; Brigitte Pelletier <Brigitte.Pelletier@mce.gouv.qc.ca>; Carl Lessard <Carl.Lessard@mce.gouv.qc.ca>; Carole Arav <carole.arav@education.gouv.qc.ca>; Daniel Desharnais <Daniel.Desharnais@mce.gouv.qc.ca>; Daniel Paré <daniel.pare@msss.gouv.qc.ca>; David Bahan <David.Bahan@mce.gouv.qc.ca>; Frédéric Guay <frederic.guay@transports.gouv.qc.ca>; Geneviève Moisan <Genevieve.Moisan@mce.gouv.qc.ca>; Isabelle Merizzi <isabelle.merizzi@travail.gouv.qc.ca>; Jessy Baron <jessy.baron@tourisme.gouv.qc.ca>; Jonathan Gignac <Jonathan.Gignac@economie.gouv.qc.ca>; Josée De Bellefeuille <Josee.DeBellefeuille@mce.gouv.qc.ca>; Julie Bissonnette <Julie.Bissonnette@mce.gouv.qc.ca>; Gingras, Julie <julie.gingras@finances.gouv.qc.ca>; Blackburn, Julie <julie.blackburn@mfa.gouv.qc.ca>; Juliette Champagne <juliette.champagne@mlf.gouv.qc.ca>; Karine Dumont <karine.dumont@mifi.gouv.qc.ca>; Marc Croteau <marc.croteau@msh.gouv.qc.ca>; Marie-Josée Lizotte <marie-josée.lizotte@environnement.gouv.qc.ca>; Michel Léveillé <Michel.Leveille@mce.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Paradis, Nicolas <Nicolas.paradis@mamh.gouv.qc.ca>; Patrick Dubé <patrick.dube@sct.gouv.qc.ca>; Patrick Lahaie <Patrick.Lahaie@mce.gouv.qc.ca>; Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Côté <Pierre.Cote@mce.gouv.qc.ca>; Pierre E. Rodrigue <Pierre.Rodrigue@mce.gouv.qc.ca>; Stéphane Dolbec <stephane.dolbec@mce.gouv.qc.ca>; Stéphane Le Bouyonnec <Stephane.LeBouyonnec@mcn.gouv.qc.ca>; Yan Paquette <yan.paquette@justice.gouv.qc.ca>
Cc : Christine Duguay <Christine.Duguay@mce.gouv.qc.ca>; Julie Harvey <Julie.Harvey@mce.gouv.qc.ca>
Objet : Allègement de la bureaucratie

Bonjour,

En lien avec notre discussion de ce matin au Forum des sous-ministres, votre collaboration est requise afin d'identifier des mesures significatives afin de réduire la bureaucratie et accroître l'efficacité de l'État. À cet effet, d'ici le 14 février, veuillez m'indiquer :

1 - Depuis 2018, quelles ont été les réalisations de votre ministère et des organismes sous sa responsabilité pour :

- Réduire les effectifs;
- Alléger la bureaucratie;
- Offrir des services publics plus efficaces.

2 - Un minimum de deux gestes qui pourraient être mis en place dès 2025-2026 pour atteindre les objectifs énumérés ci-haut et qui permettraient de générer des économies substantielles. Pour chaque geste, veuillez indiquer les impacts attendus (économies, réduction d'ETC, etc.).

Je vous remercie de votre collaboration.

Bonne fin de journée

Christine Duguay pour :

David Bahan

Secrétaire général et greffier
du Conseil exécutif

Bureau du secrétaire général

Ministère du Conseil exécutif
835, boul. René-Lévesque Est, bureau 2.12
Québec (Québec) G1A 1B4

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

DEMANDE MCE

RÉDUCTION DE LA BUREAUCRATIE ET EFFICACITÉ DE L'ÉTAT

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Nouveaux processus à Investissement Québec

- En 2018, Investissement Québec (IQ) a effectué une restructuration organisationnelle de son réseau de bureaux régionaux et déployé de nouveaux processus permettant à la société d'État :
 - De réduire de 103 jours à 40 jours le temps de traitement des dossiers de financement d'entreprise;
 - De diminuer de 59 % le passage de dossiers entre différentes mains;D'éliminer plus de 12 000 courriers de messagerie interne par année;
De réduire la lourdeur administrative pour gagner en rentabilité et en productivité.
- En 2020, la fusion des activités d'IQ avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), l'intégration des experts d'Export Québec et les bureaux régionaux du MEIE a permis à la société d'État :
 - D'accélérer les investissements des entreprises québécoises pour accroître leur productivité;
 - D'alléger les démarches pour les entreprises;
 - D'attirer plus d'investissements et de talents étrangers;
 - D'accroître et diversifier les exportations du Québec;De favoriser le développement économique des régions;
De réduire considérablement les coûts de loyers par le regroupement de bureaux régionaux ainsi que le regroupement de ses places d'affaires à Montréal;
- D'optimiser l'agilité de son réseau de bureaux régionaux et de faciliter le traitement des demandes de financement, indépendamment de la localité de l'analyste;
- De numériser certains processus a permis d'améliorer l'efficacité de l'organisation.

Passage à une prestation électronique de service pour le crédit d'impôt sur le design (secteur des Industries stratégiques)

- En 2019, la Direction des biens de consommation et des technologies numériques a mis en place le développement d'une prestation électronique de services pour la délivrance des attestations, destinées aux entreprises, dans le cadre du crédit d'impôt pour le design.
- Depuis le 25 avril 2022, les entreprises peuvent transmettre par Internet leurs demandes d'attestation via le site Web du Ministère avec leur accès à clicSÉQUR – Entreprises du gouvernement du Québec.
- Concrètement, une diminution de près de 3 ETC consacrés au traitement des demandes de crédit d'impôt pour le design a été constatée depuis le lancement de la prestation électronique de service.
 - Annuellement, plus de 700 demandes d'attestation sont traitées au MEIE;
 - Le délai de délivrance des attestations a par ailleurs été réduit minimalement de moitié, représentant environ 2 semaines actuellement.
- Cette prestation électronique des services permet :
 - De simplifier le processus de transmission des demandes;
 - D'effectuer les paiements en ligne;
 - D'accéder à la correspondance transmise par le Ministère;
 - De recevoir des notifications et suivre le statut des demandes en temps réel;
 - De réceptionner les attestations délivrées par l'entremise de clicSÉQUR Entreprises.

Simplification des programmes en alcool (Politiques économiques)

- Depuis 2021, le MEIE a regroupé deux programmes dans un seul : le Programme d'appui aux initiatives de commercialisation du secteur des boissons alcooliques (PAICSBA) et le Programme d'appui au positionnement des alcools québécois (PAPAQ). Le regroupement des volets d'aide aux entreprises et l'aide aux organismes du secteur des boissons alcooliques dans un seul et même programme a contribué à l'efficacité à l'interne. Cette approche a contribué principalement à :
 - La simplification des formulaires à remplir;
 - La réduction considérable du nombre de documents et d'informations demandés;
 - La diminution du délai de traitement de demandes d'aide financière;

La réduction de 50 % du temps imparti pour effectuer les paiements dans Clientis pour ces programmes;

- La création des formulaires préremplis pour réduire le temps de renouvellement d'une demande d'aide financière d'année et année;
- L'efficacité et la standardisation à l'interne.

Formulaire en ligne et automatisation des processus (secteur Innovation)

- Le Ministère a mis en place une solution d'automatisation et d'un formulaire en ligne visant à réduire la charge administrative associée aux différents appels de projets, à valoriser le travail des ETC et à améliorer la qualité des demandes reçues. Cette automatisation a permis également de :

Réduire le temps consacré à la saisie des informations pour les organisations;

Réduire les tâches administratives répétitives et les délais de traitement des demandes;

- Suivre la progression du traitement des dossiers et des budgets.

Formulaires de demande d'aide financière harmonisés dans la recherche et développement (secteur Innovation)

- Auparavant, il coexistait une multiplicité de formulaires entre les Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) et ceux du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Face à cet enjeu, le Ministère a harmonisé ces différents formulaires tout en gardant les spécificités nécessaires aux secteurs industriels au Québec.
- L'harmonisation des formulaires de demande d'aide financière a permis de réduire la lourdeur tant pour les chercheurs, les universités que pour les industriels partenaires. Depuis, les demandes pour le financement des projets collaboratifs se font suivant un même standard, peu importe le secteur d'activité, sur une même base et une seule demande peut être déposée aux deux endroits (RSRI et CRSNG).

Service d'aiguillage du Conseil de l'innovation du Québec (secteur Innovation)

- Depuis 2022, le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ)¹ a mis en place un service d'aiguillage simple et gratuit pour permettre à une entreprise ayant déjà des projets de profiter des opportunités de financement ou d'accompagnement. Accessible à toutes les entreprises, ce service d'aiguillage vise les projets à tous les stades, du démarrage à la commercialisation.

¹ Le Conseil de l'innovation du Québec a pour mission de dynamiser l'innovation au sein des entreprises et de la société québécoise.

Environnement de travail collaboratif (secteur Énergie)

- Depuis 2018, le secteur Énergie a mis en place :
 - Une cartographie des processus et implanté de nouvelles façons de faire pour éliminer les étapes sans valeur ajoutée, les tâches effectuées en doublon, les temps morts dans le cheminement des commandes et des réponses. Il en est résulté un gain d'efficacité et de rapidité;

Un environnement informatique collaboratif depuis plusieurs années, ce qui a réduit le nombre de courriels envoyés. Cette façon de faire a permis à plusieurs employés de travailler en même temps sur un même document, générant le gain de temps et une plus grande collaboration entre les équipes;

Une mise en production d'un seul formulaire pour l'octroi des forces hydrauliques et autres droits du domaine de l'État entre le MEIE et le MELCCFP.

Service plus efficient des analyses économiques (Politiques économiques)

- Depuis 2018, la direction générale des politiques, de l'analyse économique et de l'achat local a automatisé la production de ses publications d'analyse économique récurrentes. Cette approche permet d'offrir des produits de meilleure qualité avec moins de risque d'erreurs.

Principales réalisations – volet allègement réglementaire

- Les principales réalisations en matière d'allègement réglementaire au cours des dernières années sont les suivantes. Depuis 2018, le gouvernement :
 - a adopté en 2020 le *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025* qui comprend 47 mesures d'allègement et 3 cibles² de réduction du fardeau administratif des entreprises, dont une réduction annuelle de 200 M\$ du coût de formalités pour les entreprises;
 - a mis en place en 2020 une *Boîte à suggestions gouvernementale* en allègement réglementaire à l'intention des entrepreneurs;
 - a renforcé en 2021 l'exigence du « un pour un »³ figurant à sa *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*;
 - s'est engagé en 2021 à déposer annuellement un projet de loi omnibus en allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Depuis, 4 omnibus⁴ ont été déposés, totalisant 99 mesures d'allègement et générant des économies annuelles récurrentes de près de 35 M\$;

² Une réduction de 10 % du nombre, de 15 % du volume, de 20 % du coût des formalités administratives.

³ Par cette bonification, tout ajout d'une nouvelle formalité administrative destinée aux entreprises doit être accompagné du retrait simultané d'une formalité existante au coût équivalent.

⁴ PL n° 103 en 2021, PL n° 44 en 2022, PL n° 17 en 2023 et PL n° 85 en 2024 (à l'étude).

- L'ensemble des mesures déployées au cours des dernières années dans le cadre du plan d'action, des projets de loi omnibus, de même que celles déployées en dehors de ces véhicules ont permis une progression importante quant à l'atteinte des cibles du plan d'action, les résultats faisant état d'une baisse de 9 % du nombre (objectif de 10 %), de 9 % du volume (objectif de 15 %) et de 18 % du coût (objectif 20 %) des formalités administratives à la fin de 2023-2024.
- Les mesures déployées par les ministères ayant contribué à ces résultats sont pour la plupart modestes individuellement, mais comprennent tout de même des mesures plus significatives, dont :

- L'abolition du permis de rembourrage (PL n° 103) (2,7 M\$/an);

Le morcellement des terres agricoles pour des fins de développement de projets agricoles sur des superficies variées (PL n° 103) (3,6 M\$/an);

- L'allègement de la tenue et de la conservation des dossiers des conducteurs de véhicules lourds (*logbook*) (107 M\$/an);

- L'abolition de la déclaration des activités de formation au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) en ne conservant que les informations transmises à Revenu Québec (PL n° 17) (326 k\$/an);

- L'abolition du régime des concours publicitaires (PL n° 17) (4,4 M\$/an);

- La réduction de la charge administrative des médecins (PL n° 68) (28,6 M\$/an);

- L'exemption du timbrage des contenants de bière des microbrasseries (PL n° 85 à l'étude) (1,4 M\$/an);

L'abrogation du concept d'unité de maintien chaud ou froid pour les permis de préparation alimentaire (PL n° 85 à l'étude) (1,4 M\$/an);

- L'élimination de plusieurs situations de double permis dans le secteur alimentaire (PL n° 85 à l'étude) (145,9 k\$/an);

L'abolition du permis de matériel vidéo (PL n° 85 à l'étude) (154,6 k\$/an);

La sous-traitance des activités de fabrication et de livraison de boissons alcooliques (PL n° 85 à l'étude) (16,1 M\$/an);

- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

-

[REDACTED]

-

[REDACTED]